

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°58-2021-065

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2021

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM

58-2021-04-01-00010 - Arrêté portant affectation des agents au sein de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre (4 pages)

Page 3

58-2021-04-02-00004 - Arrêté portant suppléance du Directeur départemental des territoires (2 pages)

Page 8

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2021-04-01-00010

Arrêté portant affectation des agents au sein de
la Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des
populations de la Nièvre



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle d'animation interministérielle
et mutations économiques
Tél : 03 86 60 72 25
mél : pref-gestion-publique@nievre.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant affectation des agents au sein de la Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre

Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 83-643 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment son article 1 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des DREETS et des DDETS(PP) et notamment ses articles 6 et 25 ;
- VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de **M. Daniel BARNIER** en qualité de préfet de la Nièvre ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°58-2021-03-31-00001 du 31 mars 2021 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre ;
- SUR** proposition de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les agents dont la liste suit, affecté à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre et à l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne Franche-Comté au 31 mars 2021 sont affectés au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre à compter du 1^{er} avril 2021.

Préfecture de la Nièvre
Tél. 03 86 60 70 80
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

AMEZQUITI Malika
ARMAND Catherine
ARSLAN Fatima
BELLET Alain
BOUHEDJAR Sammy
BOUQUIN Michèle
BUONO Alexandra
CHRISTOPHE Emmanuelle
DA SILVA DUARTE Zelia
DESTAVILLE Justine
FLAMIN Nathalie
FOURNIER Isabelle
GOBRON Christelle
GRIZARD Sarah
JAMMES Sébastien
JORGE Julien
LOGEAT Muriel
MANSO-SIMONNET Sandrine
MONTAGNE Léa
MOREAU Claudette
PERRIN Catherine
PHILIPPE Régis
PIERSON Sylvie
PLANCON Angélique
TOUIN Catherine
VIAL Hélène
VOILLOT Céline
ALEXANDRE Laurence
ANDRIOT Laura
ARNOULT VEILLAT Monique
BEAUJARD Michèle
BERGOUX Morgan
BILLARD Jean-Pierre
BON Karine
BONNOTTE Marine
BOULOGNE Nadine
CAIRA Marion

CESARD Peggy
CHOUTIA Ausra
COSTA Carla
COTTIN Laurence
COUTELLE Renaud
CROIZIER Christophe
DAPREMONT Franck
DEHAIS Catherine
FARGEOT Anthony
FAVIER Bertrand
FAUVE-PONTON Thierry
FINOT Christiane
GATIER Nathalie
GAUTHIER Joël
GENOIS Mickaël
GHANEM Sabrina
GIBE Bertrand
GUEUDRE Monique
GUILLON Jean-François
HALBERT Martial
HESS Séverine
JEANVOINE Gauthier
JOUNOT Sylvie
LAIGNEL Ophélie
LAUMAIN Martine
LECOLE Romain
LEGRIS Pamela
LEPLAT Daniel
MABUT LE GOAZIOU Catherine
MARTIN Evelyne
MERAT Valérie
MEURICE Jean-Patrick
MONJOU Isabelle
NIEL Hervé
PINARD Sylvie
ROUSTIC Martine
SALETTE Lucile

SALVE Philippe

TARDIVAT Françoise

VASSAL Marie-Laure

ZENNER Pauline

Article 2:

Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et Mme la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nevers, le 1^{er} avril 2021

Le Préfet,



Daniel BARNIER

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2021-04-02-00004

Arrêté portant suppléance du Directeur
départemental des territoires



ARRÊTÉ
portant suppléance du Directeur départemental des territoires

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018 portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2021-01-18-003 du 18 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2021-03-25-007 du 25 mars 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2021-03-25-008 du 25 mars 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le fonctionnement des services de la Direction départemental des territoires pendant les périodes d'absence ou d'empêchement provisoire du Directeur départemental des territoires de la Nièvre entre le 12 avril et le 16 avril 2021 inclus.

ARRÊTE

Article 1 :

M. Samuel GUILLOU, Chef du service accompagnement urbanisme habitat, est chargé de la suppléance du Directeur départemental des territoires de la Nièvre du 12 avril au 16 avril 2021 inclus, pour toutes les décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines mentionnés dans l'arrêté du 18 janvier 2021 visé ci-dessus.

Article 2 :

Cet arrêté complète les arrêtés portant délégation de signature susvisés.

Article 3 :

Cet arrêté entre en vigueur à compter du 12 avril 2021.

Article 4 :

M. le Directeur départemental des territoires, et l'agent concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 2 AVR. 2021

Le Préfet



Daniel BARNIER